

## Règlement Jeu concours

### “5 x 1 PlayStation 5 + FIFA 21 ”

1. La société anonyme TOTAL Luxembourg SA., établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B5486, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, organise un jeu concours intitulé « 1 an de carburant à gagner » dont la participation, entièrement gratuite et sans obligation d'achat, est accessible sur le site web <http://www.happyfuel.lu/calendrier>.  
Total Luxembourg SA est responsable du traitement des données personnelles qui seront collectées et utilisées dans le cadre de ce jeu concours. Toute question relative à l'utilisation des données personnelles peut être adressée à l'adresse mail [rm.contact-luxembourg@total.com](mailto:rm.contact-luxembourg@total.com) ou par courrier postal à destination du « service GDPR ». Le Data Protection Officer est la société externe ProNewTech SA, son adresse postale est L-1899 Kockelscheuer 55 Allée de la Poudrerie, Luxembourg. Le DPO est également joignable par email à l'adresse [DPO@pronewtech.lu](mailto:DPO@pronewtech.lu). Toute demande envers le DPO externe doit mentionner la société Total Luxembourg afin de faciliter la gestion de la demande. »
2. Toute participation au jeu concours implique l'acceptation du présent règlement, sans aucune réserve ni condition préalable du participant, le non-respect dudit règlement, entraînant la nullité pure et simple de sa participation et le cas échéant de l'attribution de tout gain.
3. Cette action est organisée par « TOTAL Luxembourg SA. » : 5 x 1 PlayStation 5 + FIFA 21 seront mise en jeu pour toute la durée du concours.
4. Ce jeu concours est uniquement ouvert aux personnes physiques, âgées de 18 ans minimum.

Sont exclus de toute participation au jeu concours et du bénéfice de tout gain, que ce soit directement ou indirectement et sous quelque forme que ce soit :

- les membres de la Société Organisatrice, du personnel des stations-service TOTAL, de Motorway Luxembourg SA., des sociétés partenaires, de leurs sociétés sœurs, leurs salariés, leurs prestataires, y compris leur famille proche et conjoints (mariage ou cohabitation (légal ou non)),

- les personnes qui auront fraudé pour participer au jeu concours en violation du présent règlement,

- les personnes qui n'auront pas justifié leur nom, prénom, domicile et état civil complet sur demande de la Société Organisatrice ou qui les auront fournis de façon inexacte. Les Participants s'engagent ainsi à remplir en bonne et due forme tous les champs mentionnés dans le formulaire d'inscription, en fournissant des informations exactes. A tout moment, les Participants sont responsables de l'exactitude des informations qu'ils ont communiquées.

- les personnes qui refusent les collectes, enregistrement et conservation des informations personnelles les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la bonne gestion du jeu concours.

5. Le jeu concours « 5 x 1 PlayStation 5 + FIFA 21 » est organisé du 28 juin au 16 août 2021 jusqu'à minuit. La Société Organisatrice se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de suspendre ou d'interrompre le présent jeu concours. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.
6. Pour participer, l'internaute doit préalablement s'inscrire sur le Site ([https://cloud.services.total.com/game\\_landing?label=LU\\_202106\\_PS5](https://cloud.services.total.com/game_landing?label=LU_202106_PS5)) pour créer son compte et se rendre sur la page concours pour jouer.
7. Le jeu concours est accessible 24 heures sur 24, en se connectant sur le Site. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu concours lié aux caractéristiques même de l'Internet.  
Le principe:  
- Le participant doit inscrire son adresse mail pour participer au jeu concours et participer au tirage au sort.
8. TOTAL Luxembourg se réserve le droit d'exclure de la participation les participants dont les adresses e-mail lui sembleraient frauduleuses ou illégitimes. Chaque participant qui tenterait de participer de manière frauduleuse d'une autre manière qu'à partir du lien dans l'e-mail de participation, qui tenterait de recréer des liens, qui utiliserait des robots, ou qui participerait plusieurs fois au concours à partir d'un même lien, sera exclu d'office. Les participations organisées et/ou collectives au concours seront considérées comme un abus ou une fraude et entraîneront l'exclusion automatique des participations afférentes. Le participant accepte de remplir avec soin et de fournir à TOTAL Luxembourg des données correctes, précises et complètes.
9. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu concours lié aux caractéristiques même de l'Internet.
10. La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation d'un Participant en cas de constatation d'un comportement frauduleux. La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des

Participants concernés au regard des informations en leur possession. En cas de réclamation, il convient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée en cas de réintégration du participant. La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer de gain aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Le participant s'engage à ne pas usurper l'identité de toute autre personne. Une participation multiple d'un même joueur au moyen de différentes adresses électroniques (sauf dans le cas où le participant possède plusieurs cartes TOTAL Club), de différentes identités ou de toute autre manière frauduleuse que ce soit, entraîne automatiquement et sans préavis l'exclusion du participant du concours. Aucune plainte ne sera acceptée en cette matière.

11. Un mail de validation sera automatiquement envoyé aux participants. Les cinq gagnants seront tirés au sort dans les quinze jours suivant la fin du jeu.  
Chaque gagnant d'une PlayStation + FIFA 21 sera contacté à partir du 30/08/2021 pour récupérer son lot au siège social TOTAL Luxembourg, route d'Esch 38 / L-1470 Luxembourg.  
Les gains offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ou sur leur montant, ni à une demande d'échange, de contre-valeur en espèces ou de toute autre forme.  
Les participations organisées et/ou collectives au concours seront considérées comme un abus ou une fraude et entraîneront l'exclusion automatique des participations afférentes. Le participant accepte de remplir avec soin et de fournir à TOTAL Luxembourg des données correctes, précises et complètes.  
Par la présente, les gagnants sont informés que leurs noms et photos seront utilisés à des fins publicitaires et ceci sans aucune compensation. Ce point est à considérer comme condition de participation au présent jeu concours.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, chaque participant dispose du droit d'obtenir, sans frais, l'accès aux données le concernant, d'un droit de rectification des données personnelles le concernant, d'un droit à la portabilité, à l'opposition, à la limitation, à la suppression et au retrait du consentement, sous réserve de justifier de raisons prépondérantes et légitimes.

La société organisatrice garantit avoir mis en place des mesures de protection des données personnelles adaptées et conformes aux exigences légales. Lesdites données ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire au vu des finalités relatives et des éventuelles obligations légales de rétention.

Chaque participant peut exercer ses droits auprès du service client de la Société Organisatrice en fournissant une copie de sa carte d'identité dans le but de pouvoir identifier la personne demanderesse. Cette copie sera supprimée immédiatement après confirmation de cette identité et la demande traitée dans un délai maximum d'un mois. Total Luxembourg consultera cette pièce d'identité afin d'éviter tout risque d'usurpation d'identité mais n'en fera aucune copie ou retranscription. Un reçu devra également être signé afin de justifier que le Lot a bien été remis

12. Aucune correspondance ni aucun entretien téléphonique ne sera échangé dans le cadre de ce concours, à l'exception de l'envoi du présent règlement ainsi que des contacts indispensables avec les gagnants du concours. Les données personnelles collectées dans le cadre de ce jeu concours seront utilisées uniquement dans le but de garantir la bonne gestion du jeu, de l'inscription jusqu'à la remise des prix. Ces informations seront conservées pour une durée de 3 mois après fin du jeu concours. Seul le reçu, constitué de votre nom et de votre signature manuscrite, sera conservé pour une durée de 3 années après la fin du jeu concours à des fins de preuves en cas de contrôle de la bonne distribution des lots. Le traitement de vos données personnelles sera nécessaire à l'exécution d'un contrat ; le présent règlement.
13. En cas d'indisponibilité du gagnant, une autre personne désignée par le gagnant pourra venir récupérer le lot. Celle-ci devra se munir d'une procuration écrite et signée ainsi que d'une copie d'une pièce d'identité du gagnant. Toute personne qui ne pourrait pas récupérer son lot le jour prévu, aura jusqu'à fin septembre 2021 pour venir le récupérer. Après cette date, les lots ne seront plus distribués.  
Les gagnants des plus gros gains seront susceptibles d'être pris en photo avec leur lot afin de permettre à Total Luxembourg de communiquer sur le dénouement du jeu concours. Un consentement spécifique et éclairé sera demandé aux gagnants à ces fins.
14. La participation au concours vaut acceptation sans réserve du présent règlement. « Il est possible de faire valoir ses droits sur simple demande écrite à l'adresse mail suivante : [rm.contact-luxembourg@total.com](mailto:rm.contact-luxembourg@total.com). »
15. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable d'aucun problème de nature technologique au niveau du site. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable d'une éventuelle incompatibilité entre les technologies employées pour le concours et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.
16. La société TOTAL Luxembourg SA. ne pourra être tenue pour responsable si par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause fortuite, le jeu devrait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. Dans ce cas une annonce sera faite par voie d'affichage dans les stations-service, sans pour autant que les participants puissent prétendre à un quelconque dédommagement.
17. Le présent règlement est régi par le droit luxembourgeois. Il est déposé auprès de l'étude des Huissiers de Justice Tapella & Nilles à L-4050 Esch/Alzette, 14-16 rue du Canal, et il peut être consulté sur le site [www.tapella-nilles.lu](http://www.tapella-nilles.lu). Une copie du règlement peut être obtenue par simple demande écrite auprès de l'Organisateur à L-1471 Luxembourg, 310 route d'Esch. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, ou à l'exécution du présent règlement, qui n'aboutirait pas à un règlement amiable, sera obligatoirement de la compétence des tribunaux de Luxembourg-Ville.